

DE AES ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL

<p>Public concerné, nombre</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Toute personne en emploi, en reconversion professionnelle ou en apprentissage ; - 18 à 29 ans en apprentissage.
<p>Prérequis, modalités et délai d'accès</p>	<ul style="list-style-type: none"> * La formation débute en septembre 2026 pour une durée de 15 mois ; * Avoir 18 ans à l'examen final ; * Accessible aux personnes handicapées ; * Validation par blocs de compétences et examen final ; * Aucun diplôme n'est requis pour s'inscrire ; * Le DE AES est accessible dans le cadre de la formation continue et de l'apprentissage ; * Dossier à retirer au secrétariat de la MFR après dépôt d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae ; * Sont admis de droit en formation suite au dépôt de leur dossier de candidature : * Les candidats titulaires d'un diplôme répertorié dans le référentiel (se rapprocher de la MFR). Ces candidats peuvent bénéficier d'allègements de formation ou de dispenses de formation et de certification à certains blocs de compétences ; * Les lauréats de l'Institut de l'engagement ; * Les candidats ayant signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation ; * Les candidats ayant déjà préalablement acquis un ou plusieurs blocs de compétences du DE AES du code de l'action sociale et familiale, des anciennes dispositions, du diplôme DE AMP ou du diplôme DE AVS. * Les candidats titulaires de titres ou diplômes suivants sont dispensés de l'épreuve d'admissibilité : mention complémentaire aide à domicile, DE AES, DEAP, BEP sanitaires et sociales, BEPA option services aux personnes, BAPAAT, CAP AEPE, CAPA services en milieu rural, DEAF, titre assistant de vie ; * Les candidats titulaires de l'un des titres et diplômes suivant sont dispensés des épreuves d'entrée en formation : DE AES, AMP, AVS ;
<p>Présentation générale</p>	<p>L'accompagnant éducatif et social (AES) réalise une intervention sociale au quotidien visant à compenser les conséquences d'un handicap, quelles qu'en soient l'origine ou la nature. Il prend en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie, au mode de vie, les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, pour permettre à la personne d'être actrice de son projet de vie.</p> <p>Diplôme enregistré au RNCP sous le N°36004</p> <p>Décret n° 2021-1133 du 30 août 2021 relatif au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social</p> <p>Certificateur : Ministère chargé de la solidarité</p>

<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Insertion dans l'emploi ou poursuite d'étude ; - Acquisition des 5 compétences.
<p>Contenu de la formation</p>	<p>La répartition du volume de formation théorique (référentiel d'activités) et pratique par domaine est :</p> <p>DF 1 (domaine de formation 1) : Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne = 112 heures enseignements ;</p> <p>DF 2 : Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité = 91 heures enseignements ;</p> <p>DF 3 : Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne = 105 heures enseignements ;</p> <p>DF 4 : Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention = 147 heures enseignements ;</p> <p>DF 5 : Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne = 91 heures d'enseignements ;</p> <p>Les compétences sont regroupées en domaines de compétences.</p> <p>21 heures d'AFGSU niveau 2</p>
<p>Contenu de la formation (Suite)</p>	<p>Le référentiel est construit de manière à ce que chacun des domaines de certification du diplôme atteste d'un domaine de compétences déterminé.</p> <p>L'évaluation des compétences acquises par les stagiaires est effectuée tout au long de leur parcours de formation à la MFR.</p> <p>La formation comporte 567 heures de formation théorique et 840 heures de formation pratique réparties sur au moins 2 stages.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour un parcours partiel, la durée de formation pratique varie selon le nombre de domaine de compétence à valider (voir planning). - Les stagiaires en parcours de formation continue tout au long de la vie et en situation d'emploi d'accompagnant, effectuent une période de formation pratique d'au moins 140 heures sur un site qualifiant et portant sur l'ensemble des compétences à valider par le stagiaire.
<p>Modalités pédagogiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Moyen matériel : salle de cours, salle de pratique ; - Moyens pédagogiques : Remise de supports papiers et numériques, travaux individuels et collectifs, pratiques ; - Encadrement : Formateurs compétents dans les modules ; - Méthodes : active & alternance ; - Modalités : présentiel & apprentissage.
<p>Compétences / Capacités professionnelles visées</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Etre capable d'identifier le cadre de son intervention pour se situer en tant que professionnel, en prenant compte les dimensions éthiques et déontologiques ; - Être capable de faire des liens avec l'équipe pluri-professionnelle et l'entourage de la personne ; - Etre capable de mobiliser les connaissances théoriques et pratiques pour se positionner dans le projet personnalisé de la personne et l'accompagner : hygiène,

	<p>santé, sécurité de la personne ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etre capable d'inscrire son travail au sein d'une équipe pluri professionnelle pour rendre plus efficient l'accompagnement de la personne, en communiquant et en participant au projet personnalisé : maintien et/ou développement des capacités de la personne, répondre à ses besoins et ses attentes, apporter de l'aide et un accompagnement dans la réalisation des actes de la vie courante ; - Etre capable de faciliter la vie sociale et citoyenne de la personne en coopérant avec la famille, l'entourage et en mettant en œuvre des activités collectives.
Durée	<ul style="list-style-type: none"> - Contrat 15 mois en alternance
Dates	<ul style="list-style-type: none"> - Etude du dossier avec épreuve orale d'admission de 30 minutes (portant sur les motivations et les capacités du candidat à s'engager dans une formation sociale), en amont de la rentrée de septembre 2024 ; - Signature du contrat à partir de juillet 2024 jusqu'au mois de novembre 2025 en fonction du positionnement.
Lieu	<p>MFR La Catie 6 route de la Catie - 74330 LA BALME DE SILLINGY</p>
Coût par participant	<ul style="list-style-type: none"> - Coût pédagogique gratuit, à la charge de l'OPCO si structure privée - Coût pédagogique cofinancé CNFPT / collectivité publique ; - Coût pédagogique 6979€ - Hébergement – restauration à la charge de l'apprenant.
Responsable de l'action & contact	<p>Christine BARILLOT Secrétariat : 04.50.68.70.55 - mfr.balme@mfr.asso.fr</p>
Formateurs, intervenants	<ul style="list-style-type: none"> - Organigramme : https://mfr-labalme.fr/
Suivi de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Emargement des stagiaires et du formateur par demi-journée de présence ; - Attestation de fin de formation et certificat de réalisation. - 2 visites de stage minimum (+1 visite de stage à 2 mois d'entrée en formation pour les apprentis)
Evaluation de l'action	<p>Tout au long de la formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation des acquis pour les épreuves : <ul style="list-style-type: none"> * Bloc 1 : présentation orale d'un dossier de pratique professionnelle évalué au centre de formation ; * Bloc 2 : étude de cas pratique à partir d'un sujet tiré au sort permettant au candidat d'exposer une démarche et les modalités de réalisation des actes ; * Bloc 3 : présentation orale à partir d'un document élaboré par le candidat d'un projet d'animation sociale et citoyenne à partir d'une situation de stage ; * Bloc 4 : épreuve écrite sur les modalités de transmissions et de communication relevant d'une situation proposée par le centre de formation ; * Bloc 5 : présentation orale d'une étude de situation vécue en stage à partir d'un document élaboré par le candidat en lien avec le projet de la personne. - 2 évaluations notées en stage.

	<ul style="list-style-type: none"> - En fin de formation : <ul style="list-style-type: none"> * Evaluation des acquis par écrit pour l'épreuve du bloc 1 organisée par la DREETS ; * Délivrance du diplôme par validation des 5 blocs de compétences ; * Evaluation de la satisfaction par questionnaire de satisfaction.
<p>Passerelles et débouchés possibles</p>	<p>Le titulaire du DEAES exerce son métier dans différents secteurs de l'accompagnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En établissement : EHPAD, USLD, foyers logement, MARPA, MAS, FAM, ESAT, MECS, IME, IEM, ITEP, CHRS... - A domicile : SSAD, SAP, SAVS, SAMSAH, SPASAD, SSIAD... - En éducation inclusive : structures d'accueil de la petite enfance, les établissements d'enseignement et de formation, les lieux de stages, d'apprentissage, d'alternance, ou d'emploi, les lieux d'activités culturelles, sportives, artistiques et de loisirs, les établissements et services médico-sociaux, les lieux de formation professionnelle... - L'AES peut poursuivre son parcours scolaire pour un DE AS : nous consulter pour les possibilités de passerelle.
<p>Accessibilité</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La formation est accessible aux personnes en situation de handicap - Évaluation Gevasco - Adaptation épreuves, tiers temps - Adaptation des outils pédagogiques - Accompagnement AESH <p>La référente handicap : Charline BONVIN.</p>
<p>Indicateurs de résultats</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de réussite en 2025 : 57 % - Taux d'insertion, vie active en 2025 : 85 % - Taux de satisfaction en 2025 : 100 % - Taux de poursuite d'étude : 0 % - Taux insertion dans le métier visé : 100% - Taux interruption en cours de formation : 15% - Taux présentation examen : 100% - Valeur ajoutée 2025 : +10